



## **Le Prix d'excellence des conseillers en pratique privée**

### Objectifs

Le Prix d'excellence des conseillers en pratique privée a été créé pour répondre aux objectifs suivants :

1. Promouvoir le rôle essentiel joué par les conseillers en pratique privée membres de notre section au sein de la profession du counseling et de la psychothérapie au Canada.
2. Souligner l'engagement envers l'excellence et la grande intégrité professionnelle d'un conseiller ou psychothérapeute membre de la section.
3. Faire mieux connaître la section Conseillers en pratique privée et son engagement à sensibiliser ses membres aux meilleures pratiques.
4. Promouvoir à l'échelle nationale et locale ce prix prestigieux décerné à un conseiller en pratique privée méritant de la section.

### Attribution du prix

Ce prix annuel sera commandité par la section Conseillers en pratique privée et décerné chaque année au congrès annuel de l'ACCP. Le lauréat recevra une plaque commémorative et un prix en espèces (montant maximal de 500 \$).

### Admissibilité

Tout membre professionnel en règle de la section Conseillers en pratique privée peut poser sa candidature. Compte tenu du cadre de travail particulier des conseillers en pratique privée, la candidature d'un membre de la section peut être proposée par un autre membre de la section ou un non-membre.

### Mise en candidature

Les personnes qui souhaitent poser leur candidature pour ce prix doivent présenter les documents suivants :

1. Une lettre d'un conseiller, psychothérapeute ou formateur
2. Un texte de 150 mots expliquant les raisons de la mise en candidature de cette personne pour le prix



### Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées en fonction de leur mérite global par le Comité des prix de la section.

### Date limite

Les candidatures doivent être envoyées à [jillnoftall@netscape.net](mailto:jillnoftall@netscape.net) au plus tard le 15 décembre de chaque année!